

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 18 novembre 2019, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

322-2019 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 4 novembre 2019

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

323-2019 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019.

Assemblée publique de consultation - Règlement numéro 9-2019 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter l'usage de production de cannabis en serre à la grille des usages permis dans les groupes « Industrie »

Le but de cette assemblée est de consulter les contribuables sur la disposition du projet de règlement numéro 9-2019 visant l'ajout de l'usage de production de cannabis en serre à la grille des usages permis dans les groupes « Industrie ».

Les zones visées par cette modification sont les zones Ia1, Ib1, Ib2, Ic1 et Ic5. Sommairement, ces zones correspondent au Parc-de-l'Innovation au Parc industriel Charles-Eugène-Bouchard et à la propriété de Bombardier Transport.

Cette modification à la réglementation est susceptible d'approbation référendaire. On doit donc adopter un second projet de règlement et un avis paraîtra sous peu pour aviser les personnes du processus d'approbation.

Les personnes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement numéro 9-2019 peuvent le faire maintenant.

Commentaires sur le projet de règlement

Aucun commentaire.

Adoption - Second projet de règlement numéro 9-2019

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement numéro 9-2019, adopté lors de la séance ordinaire du 21 octobre 2019, a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation lors de la séance ordinaire du 18 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement doit être soumis à la procédure de consultation publique conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

324-2019 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le second projet de règlement numéro 9-2019 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter l'usage de production de cannabis en serre à la grille des usages permis dans les groupes « Industrie », soit adopté tel que rédigé.

Transferts budgétaires - Approbation

325-2019 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les transferts budgétaires proposés dans le document dont copie demeure ci-annexée, et d'autoriser M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, à procéder aux inscriptions pertinentes aux livres de la Ville.

États comparatifs des revenus et dépenses – Dépôt

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, dépose devant ce conseil deux états comparatifs. Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2019, et ceux de la même période pour l'exercice précédent. Le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose la trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

Installation de clôture au terrain de baseball - Réception définitive des travaux

CONSIDÉRANT que les travaux de d'installation de clôture au terrain de baseball ont été reçus provisoirement en date du 14 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que, conformément au devis, les ouvrages doivent être reçus définitivement un an après leur réception provisoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération de la retenue dans ce dossier;

CONSIDÉRANT le rapport d'examen des ouvrages réalisé par M. Steeve Thériault, responsable des immeubles et aide-inspecteur des bâtiments, et sa recommandation datée du 14 novembre 2019;

326-2019 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PROCÉDER à la réception définitive des travaux d'installation de clôture au terrain de baseball, réalisés par Option Secure inc., et à la libération de la retenue effectuée dans ce dossier;

D'AUTORISER M. Steeve Thériault à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, le certificat de fin des travaux ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

PG Solutions - Contrats 2020 - Entretien et soutien des applications

327-2019 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE RENOUVELER, auprès de l'entreprise PG Solutions, le contrat d'entretien et soutien des applications pour les logiciels utilisés par divers services de la Ville de La Pocatière, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, et de décréter à cette fin des dépenses respectives de :

- 9 320 \$ pour la facture 33146
- 9 705 \$ pour la facture 33698
- 5 200 \$ pour la facture 34301
- 8 147,30 \$ pour la facture 34831
- 2 966,84 \$ pour la facture 35004,

toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 - Programmation des travaux

ATTENDU que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

328-2019 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux

réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Creusage d'un fossé dans la ligne ouest du Parc Charles-Eugène-Bouchard - Attribution de contrat

329-2019 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER à Action Progex inc. le contrat relatif au creusage d'un fossé dans la ligne ouest du Parc Charles-Eugène-Bouchard, soit le long de la propriété de M. Richard Blanchet, de manière à acheminer l'eau vers la route 132;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 200 \$ l'heure, payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 13-2018 ou à même le surplus libre de la Ville.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 13-2018 ou à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec – Adhésion – Année 2020

330-2019 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière adhère au Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec (RVIEQ) pour l'année 2020;

QU'une dépense de 1 846,33 \$ soit décrétée à cette fin;

QUE M^{me} Danielle Caron, greffière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Entente de développement culturel 2019-2020 avec le ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT que, selon le Cadre de référence, les ententes de développement culturel (EDC) constituent une occasion pour le ministère de la Culture et des communications et les municipalités locales d'arrimer leurs actions en culture et en communication et ont pour objectif de soutenir le développement et la vitalité culturelle des territoires, dans le cadre d'un partenariat coopératif et souple, au profit des citoyennes et des citoyens, et dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que l'entente de développement culturel est un outil adapté aux réalités et aux besoins que les municipalités sont à même de cerner et constitue un levier de développement et de consolidation d'actions culturelles auxquelles des partenaires de divers horizons sont invités à contribuer;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de procéder à l'élaboration et à l'adoption d'une Politique culturelle;

331-2019 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M^{me} Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, une entente de développement culturel 2019-2020 avec le ministère de la Culture et des communications (MCC), ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

DE DÉCRÉTER une dépense de 10 000 \$ à titre de participation de la Ville à ladite entente de développement culturel, payable à même le surplus libre de la Ville, soit le même montant que le MCC versera comme aide financière.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

M^{me} Danielle Caron, greffière, fait état que tous les membres du conseil municipal ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires, dans le délai prescrit, conformément aux dispositions de l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Mandat de M^{me} Lise Garneau, conseillère - siège numéro 3

CONSIDÉRANT que M^{me} Lise Garneau était présente à la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que M^{me} Garneau a, pour des raisons de santé, fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs depuis la séance ordinaire du 6 août 2019;

CONSIDÉRANT qu'il est possible pour le conseil de prolonger cette période d'absence pour 30 autres jours;

332-2019 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER à M^{me} Lise Garneau, conseillère - siège numéro 3, conformément aux dispositions du 2^e paragraphe de l'article 317 de la Loi sur les élections et les

référendums dans les municipalités, compte tenu qu'elle a été dans l'impossibilité d'assister, pour des raisons majeures, aux séances du conseil pendant la période mentionnée dans le préambule, un délai additionnel de trente jours à compter de la date de la présente séance.

Calendrier 2020 des séances du conseil municipal

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

333-2019 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le calendrier suivant pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal en 2020 :

Le 13 janvier 2020	Le 27 janvier 2020
Le 10 février 2020	Le 24 février 2020
Le 9 mars 2020	Le 23 mars 2020
Le 6 avril 2020	Le 20 avril 2020
Le 4 mai 2020	Le 19 mai 2020
Le 1 ^{er} juin 2020	Le 15 juin 2020
Le 6 juillet 2020	
Le 10 août 2020	
Le 8 septembre 2020	Le 22 septembre 2020
Le 5 octobre 2020	Le 19 octobre 2020
Le 2 novembre 2020	Le 16 novembre 2020
Le 1 ^{er} décembre 2020	Le 14 décembre 2020;

Les séances ordinaires du conseil se tiendront à compter de 20 h, sauf celle du 14 décembre 2020 qui se tiendra à compter de 20 h 30.

Politique de remboursement des frais de déplacement - Adoption

334-2019 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER la *Politique de remboursement des frais de déplacement* dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, avec effet, ladite politique, à compter du 1^{er} janvier 2020;

D'ABROGER, à la même date, la politique actuelle de frais de déplacement, adoptée le 1^{er} juin 2009;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ladite Politique, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Activités de raquette et de ski de fond au Boisé Beupré

335-2019 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière partage avec la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, les frais communs reliés à l'activité *Raquette et ski de fond du 175^e de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, qui sera tenue le dimanche 5 janvier 2020, et à l'activité *Ballade en famille*, qui aura lieu le 1^{er} mars 2020;

QUE ces activités soient mentionnées sans frais à la programmation de la Ville de La Pocatière;

QUE soit autorisée, à ces occasions, la sortie de pompiers et de camions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière afin d'agir en soutien au service d'ordre veillant à la sécurité des participants auxdites activités.

Le Relais à vélo Aldo Deschênes - Autorisation de circuler dans les rues de la Ville

336-2019 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le Relais à vélo Aldo Deschênes à circuler sur le territoire de la Ville de La Pocatière, via la route 132, lors de la tenue de l'édition 2020 de cet événement, le 13 juin 2020, à charge de respecter les procédures fixées par le ministère des Transports pour la circulation sur la partie du tracé passant sur les rues sous sa juridiction.

Motion de félicitations à M^{me} Stéphanie Savoie

CONSIDÉRANT que M^{me} Stéphanie Savoie est la première athlète féminine à être intronisée au Temple de la renommée du baseball québécois et la seconde femme à recevoir cette honneur;

CONSIDÉRANT que M^{me} Savoie est une pionnière du baseball féminin au Québec et qu'elle a contribué au développement du baseball amateur québécois;

CONSIDÉRANT que M^{me} Savoie a fait carrière au poste clé de receveuse, tout en étant une frappeuse de puissance;

CONSIDÉRANT que M^{me} Savoie a été membre de l'équipe canadienne féminine de baseball de 2007 à 2015 et que, ce faisant, elle a participé à quatre coupes du monde;

CONSIDÉRANT que M^{me} Savoie a été nommée meilleure joueuse en coupe du monde à deux reprises, soit en 2012 à Edmonton et en 2014 au Japon;

CONSIDÉRANT que M^{me} Savoie, Pocatoise d'origine, a débuté sa carrière au sein du baseball mineur de la Ville de La Pocatière;

CONSIDÉRANT que M^{me} Savoie contribue au rayonnement de la Ville de La Pocatière;

337-2019 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal de la Ville de La Pocatière, au nom des Pocatoises et des Pocatois, offre à M^{me} Stéphanie Savoie ses plus sincères félicitations pour sa brillante carrière et pour l'honneur bien mérité qui lui a été fait d'être intronisée au Temple de la renommée du baseball, et lui exprime toute la fierté qu'il ressent face à cette réalisation et ce parcours remarquables.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil par les contribuables présents.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

338-2019 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 18.